Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-Direction des Politiques de Formation et d'Education **Bureau des Formations de l'Enseignement Technique et des Partenariats Professionnels** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **Suivi par : Maryvonne ISAAC** **Tél : 01 49 55 51 99** **Fax : 01 49 55 40 06**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDPOFE/N2007-2042** **Date: 27 mars 2007**

Date de mise en application : immédiate

Annule et remplace : la note de service DGER/POFEGTP/N2000-2094 du 2 octobre 2000

Nombre d'annexes : 5

Le Ministre de l'agriculture
et de la pêche

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

Objet : Mise en œuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Bases juridiques : Loi d'orientation et de programmation sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005.

Résumé : La primauté de l'oral et la mise en œuvre du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues modifient les orientations dans l'enseignement des langues vivantes et nécessitent la mise en place de nouvelles dispositions.

MOTS-CLES : ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES - PRIMAUTE DE L'ORAL - CADRE EUROPEEN DE REFERENCE POUR LES LANGUES - CECRL

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Inspection générale de l'agriculture - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général du génie rural des eaux et des forêts - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note annule et remplace la note de service DGER/POFEGTP/N2000-2094 du 2 octobre 2000.

Elle a pour objet d'exposer les nouvelles orientations et dispositions relatives à l'enseignement des langues liées à l'adoption du **Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. Elle rappelle par ailleurs la primauté de la langue orale.

1 - PRESENTATION DU CADRE COMMUN DE REFERENCE POUR LES LANGUES (CECRL)

Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues est le fondement indispensable pour la conception des programmes d'apprentissage et des examens en Europe.

Ce Cadre, adopté par le Conseil de l'Europe (46 Etats membres) en 2001, transversal à toutes les langues, est progressivement mis en œuvre dans tous les pays européens. Il poursuit deux objectifs essentiels :

- favoriser la transparence et la comparabilité des dispositifs d'enseignement et des qualifications en langues en Europe,
- améliorer l'enseignement des langues, notamment par le développement de l'autonomie des apprenants.

De plus, il promeut une conception originale du plurilinguisme, seul moyen de préserver la diversité linguistique et culturelle.

Il décrit aussi complètement que possible les connaissances et compétences langagières que les apprenants doivent acquérir afin de communiquer efficacement en y incluant la dimension culturelle de l'apprentissage d'une langue vivante.

La partie la plus visible du Cadre est l'échelle de niveaux de compétences, commune à toutes les langues, qui permet de fixer des objectifs et d'évaluer ces compétences selon des critères clairs.

Les six niveaux de maîtrise de la langue qu'il établit ainsi que les niveaux à atteindre en fin de cycle tels qu'ils figurent dans les programmes de l'Education nationale et dans les référentiels de formation de l'enseignement agricole sont décrits en **annexe 1.**

Le CECRL propose également des descripteurs pour l'auto-évaluation : ils sont repris dans les portfolios européens des langues (www.coe.int/portfolio/fr). Ces documents s'adressent aux apprenants qui peuvent ainsi suivre leur progression, se fixer des objectifs et faire état de leurs compétences et de leurs expériences en langues.

2 - LES INCIDENCES SUR LES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT ET D'EVALUATION

21. Terminologie

La mise en œuvre du CECRL se traduit par des adaptations dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation pour lesquelles est utilisée une terminologie précise - Voir en **annexe 2**, les termes principaux.

On se réfèrera pour plus d'informations, à l'édition complète du CECRL :

- sur internet http://culture2.coe.int/porfolio/documents/cadrecommun.pdf ou
- sur support papier aux Editions Didier.

22. Pratiques d'enseignement et d'évaluation

221. Pratiques d'enseignement

Le CECRL est un outil au service de l'enseignement des langues. Pour utiliser efficacement cet outil dans son enseignement, il est nécessaire :

- de concevoir, à partir de tout texte (support écrit ou oral), des tâches communicatives empruntées à la vie quotidienne ou professionnelle, et/ ou reliées à la situation et aux besoins des élèves
- de respecter une progressivité dans la nature des tâches mises en œuvre, tenant compte du niveau de compétences des élèves.

Les tâches communicatives peuvent être de longueur et de difficulté variables - Voir exemples, en **annexe 3**.

222. Pratiques d'évaluation

On évalue la maîtrise de la langue en tant qu'outil de communication. L'échelle de niveaux du CECRL permet d'optimiser une évaluation distincte pour les cinq activités langagières, telle qu'elle est pratiquée dans les CCF de l'enseignement agricole. **Elle repose sur une approche résolument positive de la définition des niveaux de compétences**. En cela, elle marque une rupture avec la tradition qui consiste à évaluer le niveau des élèves, en comparaison avec l'idéal que représente le modèle du locuteur natif d'une langue.

3 - MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION

31. CCF et évaluation terminale

Tout professeur de langue vivante doit assurer deux fonctions distinctes: enseigner et évaluer. Si dans les activités d'enseignement, les cinq activités langagières de communication doivent, comme dans la réalité, s'imbriquer constamment, en revanche, pour des raisons de fiabilité et donc de validité, il est indispensable qu'elles soient évaluées séparément.

Chacune de ces activités langagières doit être évaluée au moins une fois au cours du cycle de formation. Il s'agit d'évaluer les performances du candidat c'est-à-dire sa capacité à communiquer et à agir avec la langue : comprendre un document oral ou écrit, transmettre un message oral ou écrit. Pour ce faire, on propose au candidat des situations qui permettent une communication authentique. On s'interdit donc d'utiliser tout exercice qui ne teste que des connaissances linguistiques parcellaires, qu'elles soient lexicales, phonologiques ou grammaticales.

Compréhension écrite et compréhension orale

Elles doivent respecter les *«pratiques sociales de référence»*, c'est-à-dire que la compréhension écrite prend appui sur un texte appartenant au domaine de l'écrit (lettre, article de journal …), ce qui exclut les scripts de dialogue et que, dans le même esprit, la compréhension orale se fait à partir d'un dialogue, d'un bulletin d'informations … et non à partir d'un texte écrit oralisé. L'utilisation de la technologie numérique donne accès à des supports authentiques et variés, qu'ils soient audio ou vidéo. Leur durée ne doit pas excéder deux minutes trente.
Ces deux activités langagières sont évaluées à l'aide d'un questionnaire libellé en français auquel le candidat répond en français. C'est, en effet, le seul moyen de s'assurer de la compréhension réelle sans mettre en jeu d'autres activités langagières*****. On ne tient pas compte des erreurs d'orthographe ou de syntaxe.

***** *L'usage du français ne s'applique qu'en situation d'évaluation. L'exposition à la langue étrangère reste la norme en situation d'enseignement.*

Expression orale : prise de parole en continu et interaction

On s'appuie sur des supports iconographiques qui n'ont pas été étudiés en classe ou des situations de communication (jeux de rôle). Quelle qu'en soit leur nature, ces supports sont choisis pour aider le candidat à s'exprimer. Il est donc impératif de s'assurer que la compréhension de la langue, qui ne doit pas être évaluée dans cette épreuve, ne constitue pas un obstacle à la prise de parole par le candidat.
Il faut prévoir des phases d'interaction où l'examinateur joue le rôle d'un *«interlocuteur bienveillant»* et des phases où le candidat est amené à prendre la parole en continu c'est-à-dire à utiliser une langue plus riche et plus structurée que celle employée au cours d'une simple conversation. Le temps consacré à la prise de parole en continu est fonction du niveau de formation du candidat.

Expression écrite

Pour garantir à un message écrit son caractère communicatif, il est indispensable d'identifier clairement l'émetteur, le lecteur et l'objet de ce message. Pour ce faire, on privilégie des productions telles que courriers électroniques, fax, lettres, comptes-rendus, fiches techniques …

32. Nouvelle pondération des compétences langagières

Afin de réaffirmer **la primauté de l'oral** dans l'enseignement des langues vivantes, il est établi une nouvelle pondération au niveau de l'évaluation de chacune des activités langagières, pour tous les diplômes préparés dans l'Enseignement Agricole - voir tableau, en **annexe 4.**

33. Dossier CCF

Dans un souci de clarté, il convient de joindre la grille des descripteurs élaborée par le Conseil de l'Europe aux dossiers de CCF - voir tableau, en **annexe 5**. Le professeur, responsable de l'évaluation, entoure le ou les descripteurs correspondant à l'activité langagière et au niveau évalués.

34. Evaluation individuelle

Sur les bulletins de notes (trimestriels ou semestriels) doivent figurer deux moyennes de langue, l'une pour l'écrit, l'autre pour l'oral (compréhension et expression).

35. Certification externe

Dans le cadre de l'application du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, une possibilité de certification externe, préparée en collaboration avec un organisme spécialisé provenant d'un pays où la langue étudiée est parlée, sera progressivement offerte aux élèves.

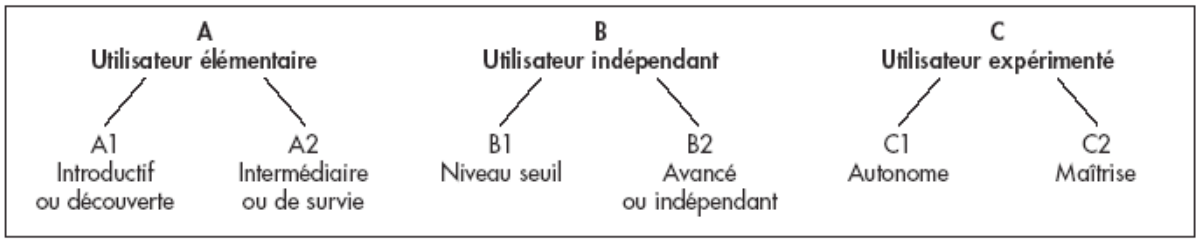
Une certification de compétences en langue allemande est actuellement proposée, à titre expérimental en fin de collège ou en classe de seconde aux élèves germanistes. Elle concerne actuellement les niveaux A2 et B1 du CECRL. Il s'agit du Deutsches Sprachdiplom délivré par la KMK (Kultusministerkonferenz). Cette expérimentation pourrait être étendue à l'enseignement agricole.

Le Chargé de Sous-direction

Alain SOPENA

ANNEXE 1

- **Les six niveaux de maîtrise de la langue établis par le CECRL**



- **Les niveaux à atteindre en fin de cycle, tels qu'ils figurent dans les programmes Education Nationale et les référentiels de formation de l'Enseignement Agricole**

		Ecouter	Lire	Prendre part à une conversation	S'exprimer oralement en continu	Ecrire
Ecole élémentaire Fin du cycle 3		A1	A1	A1	A1	A1
Collège fin de 3°	**LV1**	B1	B1	B1	B1	B1
	LV2	A2	A2	A2	A2	A2
3° techno EA		A2	A2	A2	A2	A1
BEPA		A2/B1	A2/B1	A2	A2	A2
Bac Pro EA		B1	B1	B1	B1	A2
Bac Techno EA	**LV1**	B2	B2	B1	B1	B1
	LV2	B1	B1	B1	B1	B1
Terminale S	**LV1**	B2	B2	B1/B2	B2	B2
	LV2	B1/B2	B1/B2	B1	B1/B2	B1/B2
BTSA	**LV1**	B2	B2	B2	B2	B2
	LV2	B1	B1	B1	B1	B1

ANNEXE 2

TERMINOLOGIE : principaux termes.

Approche actionnelle :

Approche qui considère l'apprenant d'une langue comme un acteur ayant à ***accomplir des tâches*** qui peuvent ne pas être seulement langagières.

Tâche communicative :

Elle se définit par deux critères :

- premièrement, l'activité demandée doit ***mettre le sens au premier plan*** ;
- deuxièmement, elle doit déboucher sur ***un résultat identifiable*** vers lequel les élèves doivent sciemment mobiliser leurs compétences et des stratégies adaptées.

Activités langagières :

Elles sont au nombre de ***cinq*** : compréhension orale, compréhension de l'écrit, expression orale en interaction, expression orale en continu, expression écrite.

Compétences :

Les compétences sont ***l'ensemble des connaissances, des capacités et des dispositions*** qui permettent d'agir (savoirs, savoir-faire, savoir-être).

Compétences évolutives et différenciées :

Le Cadre prend en compte le fait que des apprenants peuvent ne pas avoir le même niveau de maîtrise dans les cinq activités langagières (on comprend généralement mieux que l'on ne s'exprime) le passage d'un niveau à l'autre pouvant se faire à un rythme différent pour chacune d'entre elles. De même, les niveaux de compétences peuvent être différents dans chacune des langues pratiquées par l'apprenant.

Texte :

Tout ***support*** oral, écrit ou iconique, formant un tout cohérent d'un point de vue communicatif.

ANNEXE 3

EXEMPLES DE TACHES COMMUNICATIVES

Tâche élémentaire :

Repérer sur un plan un itinéraire à suivre, à partir des indications fournies par un document sonore.

Tâche de difficulté intermédiaire :

A partir d'informations diverses, décrire une région à un interlocuteur qui souhaite y séjourner.

Tâche complexe :

Présenter, à l'aide d'un diaporama commenté, les activités agricoles de sa région à un groupe étranger, en mettant en évidence leurs avantages et leurs inconvénients.

PROGRESSIVITE DANS LA NATURE DES TACHES

Exemple : LIRE POUR S'ORIENTER

A1 - Peut reconnaître les noms, les mots et les expressions les plus courants dans les situations ordinaires de la vie quotidienne.

A2 - Peut trouver un renseignement spécifique et prévisible dans des documents courants simples tels que prospectus, menus, annonces, inventaires et horaires.
Peut localiser une information spécifique dans une liste et isoler l'information recherchée (par exemple dans les « Pages jaunes » pour trouver un service ou un artisan).
Peut comprendre les signes et les panneaux courants dans les lieux publics tels que rues, restaurants, gares; sur le lieu de travail pour l'orientation, les instructions, la sécurité et le danger.
Peut identifier rapidement le contenu et la pertinence d'une information, d'un article ou d'un reportage dans une gamme étendue de sujets professionnels afin de décider si une étude plus approfondie vaut la peine.

B1 - Peut parcourir un texte assez long pour y localiser une information cherchée et peut réunir des informations provenant de différentes parties du texte ou de textes différents afin d'accomplir une tâche spécifique.
Peut trouver et comprendre l'information pertinente dans des écrits quotidiens tels que lettres, prospectus et courts documents officiels.

B2 - Peut parcourir rapidement un texte long et complexe et en relever les points pertinents.

ANNEXE 4

PONDERATION DES ACTIVITES LANGAGIERES

DIPLÔME / MODULE	NOTE DE CADRAGE CCF	PONDERATION ACTIVITES LANGAGIERES
CAPA RENOVE LV1 OPTION FACULTATIVE	NS 2001-2011 du 22/02/00 NS 2001-2059 du19/06/01	**Epreuve ponctuelle terminale -** EO : 100 % **CCF** - ORAL : 60% - ECRIT : 40%
BEPA - G2	NS 1998-2101 du 20/10/98	**Epreuve ponctuelle terminale - B** ORAL : 60 % - ECRIT : 40 % **CCF** - CO : 30% - EO : 30% - CE : 30% - EE :10%
BAC PRO - MG2	NS 1996-2114 du 18/09/96	**Epreuve ponctuelle terminale - N° 2** - EO 100% **CCF -** CO : 30% - EO : 30% - CE : 30% - EE : 10%
BAC PRO - TCV. **MP10.4 / 11.4**	NS 2004-2020 du 24/02/04	**CCF -** EO :100 %.
BAC PRO - SMR **MP 12.4**	NS 2005-2098 du 23/12/05	**CCF** - EO : 100 %.
BAC STAV LV1 - M2	NS 2006-2096 du 04/10/06	**Epreuve ponctuelle ou terminale - E2** – EO 100 % **CCF** - CO : 40% - CE : 40% - EE : 20 %
LV2 OPTION FACULTATIVE		**Epreuve ponctuelle terminale : voir LV1** **CCF**: CO : 30% - EO : 30% - CE :30% - EE : 10%
TOUT BTS - D2-1	NS 1995-2106 du 12/10/95 NS 1997-2090 du 19/09/97	**Epreuve ponctuelle terminale C –** CO : 50% - EO : 50% **CCF** - CO : 30% - EO : 30% - CE : 20% - EE : 20%
BTS - TC - D4-13	NS 1998-2088 du 18/09/98	**CCF / Epreuve ponctuelle terminale** - Voir '**TOUS BTS'** **Epreuve du 1ier groupe - 3 B** CO : 25% - EE : 25% - EO : 50%
BTS - TC LV2	NS1998-2082 du 04/09/98	**Epreuve ponctuelle - OPT. FAC. -** EO : 100 % **CCF** - CO: 25% - EO : 75%
BTS - GDEA	NS 1997-2122 du 31/10/97	**CCF / Epreuve ponctuelle terminale** - Voir '**TOUS BTS'** **Epreuve du 1er groupe - 3 B** - CO : 50% - EO : 50%

ANNEXE 5

		A1	A2	B1	B2
COMPRENDRE	**Écouter**	Être capable de comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de soi-même, de sa famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.	Être capable de comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui concerne de très près (par exemple soi-même, sa famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Être capable de saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Etre capable de comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Être capable de comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.	Être capable de comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet en est relativement familier. Être capable de comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Être capable de comprendre la plupart des films en langue standard.
	Lire	Être capable de comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues.	Etre capable de lire des textes courts très simples. Être capable de trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les publicités, les prospectus, les menus et les horaires et être capable de comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Être capable de comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à son travail. Être capable de comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.	Être capable de lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Être capable de comprendre un texte littéraire contemporain en prose.
PARLER	**Prendre part à une conversation**	Etre capable de communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à aider à formuler ce que l'on essaie de dire. Être capable de poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont on a immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.	Etre capable de communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Être capable d'avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, on ne comprend pas assez pour poursuivre une conversation.	Être capable de faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Être capable de prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).	Être capable de communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Être capable de participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre ses opinions.
	S'exprimer oralement en continu	Être capable d'utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire son lieu d'habitation et les gens que l'on connaît.	Être capable d'utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples sa famille et d'autres gens, ses conditions de vie, sa formation et son activité professionnelle actuelle ou récente.	Être capable de s'exprimer de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, ses rêves, ses espoirs ou ses buts. Être capable de brièvement donner les raisons et explications de ses opinions ou projets. Être capable de raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer ses réactions.	Être capable de s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à ses centres d'intérêt. Être capable de développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
ÉCRIRE	**Écrire**	Être capable d'écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Etre capable de porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple son nom, sa nationalité et son adresse sur une fiche d'hôtel.	Être capable d'écrire des notes et messages simples et courts. Etre capable d'écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Être capable d'écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui intéressent personnellement. Etre capable d'écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.	Etre capable d'écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à ses intérêts. Être capable d'écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Etre capable d'écrire des lettres qui mettent en valeur le sens qu'on attribue personnellement aux événements et aux expériences.